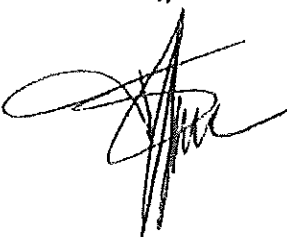



ANNEXE N°2
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & AMICALE DES GRANDS DUCS & LA CASDEN
ANNEE CONCERNEE : 2022

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF RIVES DE PARIS & de la CASDEN» est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS & la CASDEN se sont engagées à verser une aide financière de **1 500,00 € (750,00 € ACEF RIVES DE PARIS & 750,00 € CASDEN)** pour la soirée de fin d'année.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 20 Octobre 2022 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé»)

Pour L'AMICALE DES GRANDS DUCS Mr Franck GOLLING Président de l'Amicale des Grands Ducs <i>lu et approuvé</i> 	Pour l'ACEF Rives de Paris Mr Marc SAUVAT Président de l'ACEF Rives de Paris <i>lu et approuvé</i> 	Pour la CASDEN Mr Serge BRUZI Délégation Nationale CASDEN DocuSigned by: SERGE BRUZI 12F4004A911E4BB...
--	---	--

CONTRAT D'AFFRETEMENT....."Bateau ALIZÉ"

Entre l'ARMATEUR ou FRETEUR :

Société BATEAU ALIZEPort de la Râpée 75 012 Paris - (33) (1) 43 44 85 97
RC PARIS 531 073 385 00019 - SARL au capital de 1 000 euros

Et le CLIENT :

L'Amicale des Grands Ducs**PP / JOELSON**

6 DECEMBRE 2022

DE 12H A 01H

TYPE de Manifestation : Privée sans navigation

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Objet : L'Armateur s'engage à mettre à disposition du Client qui l'accepte les parties publiques du **bateau ALIZÉ**, amarré au Port de la Râpée Paris 12e à l'exclusion de toutes les autres parties.L'embarquement des passagers se fera : **Port de la Râpée - Paris 12e**

Les lieux devront être libérés et remis en état par les soins du Client en fin de manifestation.

L'Armateur décline toute responsabilité concernant les objets, matériels ou marchandises laissés à bord par le Client sans surveillance avant, pendant ou après sa manifestation.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'affrètement énoncées dans le présent contrat (3 pages) et être en accord avec celles-ci.

Conditions financières		Montant H.T.
Affrètement		
Bateau (selon le forfait horaire indiqué)	Tarif exceptionnel	1 363,64 € . Loca
traiteur (sous réserve de remise en l'état avant départ)		
Bar	A voir	
Heure supplémentaire : NON		
Prestations complémentaires : NON	(à voir)	
	Total h.t.	1 363,64 €
	Tv a 10 %	136,36 €
	Total t.t.c.	1 500,00 €

Conditions particulières

Rappel : Le client devra être assuré en Responsabilité Civile afin de couvrir tous les risques inhérents à sa manifestation.

Nota :

Total affrètement HORS prestation annexes :	1 500,00 €
Acompte 1 : Montant 1 500,00 €
Acompte 2 : Montant
Reçu le - Chq n°	

Paris, le 2...